

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le mardi 11 novembre 2014 à 19h30 au centre communautaire de Luskville, situé au 2024 route 148, Pontiac à laquelle étaient présents :

M. Roger Larose, maire, M. Brian Middlemiss, maire suppléant, les conseillers, R. Denis Dubé, Nancy Draper-Maxsom, Dr. Jean Amyotte, Inès Pontiroli et M. Thomas Howard.

Également présents, M. Benedikt Kuhn, directeur général par intérim, Mme Ginette Chevrier-Bottrill directrice générale adjointe par intérim ainsi que quelques contribuables.

La séance débute à 19h30.

Le conseiller Dr. Jean Amyotte est arrivé à la séance à 19h35.

PAROLE AU PUBLIC ET QUESTIONS

- | | |
|----------------------|--|
| Jane Gardner | - Chemin Braun |
| Alain Larose | - Écocentre – Chauffage et factures |
| Kevin Brady | - Plan stratégique pour 2015 |
| Ricky Knox | - Demandes à la CPTAQ – Numéros des lots et noms des personnes |
| Annie Schiffo | - Pétition – Entretien droit de passage sur Terry-Fox |
| Madeleine Carpentier | - Quartier 5 – Rencontre avec les citoyens |

Le maire, M. Roger Larose, dépose le rapport sur la situation financière de la municipalité de Pontiac :

RAPPORT DÉPOSÉ PAR LE MAIRE ROGER LAROSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE PONTIAC LORS DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 NOVEMBRE 2014

Aux membres du Conseil et aux contribuables;

Je suis heureux de présenter le rapport annuel sur la situation financière de la Municipalité de Pontiac.

Selon l'article 955 du Code Municipal, au moins quatre semaines avant que le budget soit déposé devant le conseil pour adoption, un rapport sur la situation financière de la Municipalité doit être présenté par le maire.

2013

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, les états financiers vérifiés démontrent des revenus de **6 784 320,00\$**, des charges de **7 014 447,00\$** et des ajustements à des fins fiscales de **101 835,00\$** ce qui nous laisse un déficit de **128 292,00\$** lequel a été remboursé en partie avec le surplus non affecté laissant un déficit de **11 290,00\$**.

L'excédent accumulé se détaille donc comme suit après ajustements :

- | | |
|------------------------|---------------------|
| - Surplus affecté | 384 417,00\$ |
| - Réserves financières | 81 604,00\$ |
| - Fonds réservés | 488 695,00\$ |

2014 – Résultats préliminaires

Les résultats préliminaires 2014 tentent à démontrer un surplus compte tenu des engagements financiers déjà comptabilisés.

Traitement des élus

Selon l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, voici la rémunération et l'allocation des dépenses annuelles versées aux élus, par la municipalité et la MRC en 2014 :

SALAIRE	MONTANT	ALLOCATION	TOTAL
Maire	24 966,24\$	12 483,00\$	37 449,24\$
Conseiller	8 322,00\$	4 161,00\$	12 483,00\$
Représentant MRC	18 073,00\$	5 384,00\$	23 457,00\$

Contrats de plus de 25 000,00\$

Selon l'article no 955 du Code municipal : « contrats de plus de 25 000,00 \$ de l'année en cours »:

9206-9467 Québec Inc. (administrateur : Mario Allen)	Déneigement secteur F (Luskville) et C (Onslow-Sud) et trottoirs village de Quyon	130 295,64\$
AERO-FEU	Équipement - Pompiers	359 471,38
RAYMOND BÉLISLE	Travaux (Remplacement ponceaux) et déneigement secteur G (Breckenridge)	115 948,07\$
COCO PAVING INC.	Achat d'asphalte	29 685,26\$
CRSBP DE L'OUTAOUAIS	Fournitures – Activités bibliothèques	34 404,96\$
9262-8072 QUÉBEC INC. (DAGUA)	Paieement final – Travaux correctifs usine traitement d'eau	58 807,02\$
STÉPHANE DORÉ, URBANISTE	Assistance professionnelle	25 099,04\$
FERME HGAL	Opération de l'écocentre	46 747,43\$
WESLEY GORDON	Réparations véhicules	57 924,45\$
J. ETHIER CPA INC	Vérification - Comptabilité	40 413,71\$
LAMARCHE MCGUINITY INC.	Gravier	40 234,53\$
LOCATION MARTIN-LALONDE INC.	Cueillette des ordures et recyclage	156 554,07\$
MACEWEN PETROLEUM	Diesel pour les véhicules et huile pour fournaise	89 175,86\$
MOUNTAINVIEW TURF FARM	Déneigement secteur E (Village de Quyon)	72 158,32\$
NUGENT CONSTRUCTION INC.	Gravier – chemins municipaux et déneigement secteurs A et B (Lac-Des-Loups et Onslow Nord)	75 026,77\$
SOMAVRAC CC INC.	Calcium	32 767,89\$
WASTE MANAGEMENT QUEBEC INC.	Contrat ordures et recyclage	148 241,54\$

Programme triennal d'immobilisation

Tel que prévu lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2014-2015-2016, la municipalité a fait l'acquisition d'un nouveau camion autopompe-citerne au courant de l'année 2014, ce qui nous permet d'assurer une meilleure couverture du territoire par notre département de service incendie. D'autres investissements dans le domaine des services incendies prévus dans le dernier programme triennal seront reconduits dans le prochain programme triennal 2015-2016-2017, notamment pour l'amélioration de la flotte de véhicules, du système de communications et les casernes.

Au niveau du département des travaux publics, plusieurs projets d'asphaltage ou de municipalisation de chemins avaient été prévus pour l'année 2014. Compte de tenu des nouvelles exigences en lien avec le processus d'appel d'offres, la municipalité a profité de l'année 2014 afin de revoir ses façons de faire grâce à l'embauche d'ingénieurs sur une base temporaire. L'année 2015 pourrait voir la création d'un poste permanent en ingénierie à la municipalité de Pontiac et grâce au travail effectué en 2014, la municipalité prévoit d'aller en appel d'offres pour la réfection du chemin de la Montagne sur une longueur de 4 kilomètres au printemps 2015. D'autres projets de réfection prévus pour 2014 ont été priorisés pour l'année 2015, c'est-à-dire l'asphaltage des chemins du projet Lusk et le chemin Braun – tous conditionnels à l'adoption d'un règlement d'emprunt. Au sujet de la municipalisation de certains chemins, la municipalité poursuivra ses démarches en 2015 en entamant l'analyse des chemins pouvant être municipalisés en partenariat avec les associations concernées. D'autres parts, l'achat de la niveleuse prévu pour l'année 2016 pourrait avoir lieu en 2015.

Au niveau de l'hygiène du milieu, le projet de Terratubes prévu pour 2014 n'a pas eu lieu, mais le traitement des eaux usées et des boues de fosses septiques demeure une priorité pour le prochain programme triennal et la municipalité pourrait investir autant dans le traitement des eaux usées et des boues de fosses septiques que dans l'assainissement de l'eau potable afin de maximiser les atouts que représentent de tels services pour une municipalité comme la nôtre. Un montant de 1,75M\$ est réservé pour notre municipalité par le gouvernement jusqu'en 2018 afin de réaliser des projets

d'infrastructures axés principalement sur le traitement de l'eau. L'année 2015 sera une année de préparation pour des travaux importants qui pourront débuter en 2016.

Au sujet des loisirs, le dossier du centre communautaire demeure une priorité pour 2015 et l'étude complétée en 2014 a permis à la municipalité d'avoir une estimation fiable des possibles coûts de réparation pour le centre communautaire situé dans le village de Quyon. D'autres parts, la municipalité pourra travailler sur le réaménagement de la rampe de mise à l'eau située dans le village de Quyon tout en analysant la possibilité d'officialiser et créer d'autres accès à la rivière des Outaouais en 2015.

Orientations préliminaires 2015

Outre les priorités identifiées au programme triennal, la municipalité de Pontiac devra relever plusieurs défis budgétaires en 2015. D'abord, il y a le nouveau Pacte fiscal décrété par le gouvernement du Québec qui pourra se traduire par un transfert du fardeau fiscal équivalent à au moins 1,2% du budget global de la municipalité. La municipalité devra absorber l'impact de ce Pacte fiscal transitoire, tout en mettant en place les ressources nécessaires afin de mieux servir la population dans l'entretien et la réfection des chemins, l'aménagement du territoire et les services de loisirs sans oublier les services d'incendies. Ce nouveau pacte fiscal pourra se traduire par une augmentation de la quote-part à verser à la MRC des Collines-de-l'Outaouais qui s'est fait attribuer de nouvelles responsabilités par le gouvernement du Québec. À elle seule la quote-part pour la MRC (qui comprend les services de la sûreté publique (Police)) représente habituellement 25% du budget total annuel. La municipalité souhaite relever ces défis tout en maintenant un niveau de taxation compétitif qui, traditionnellement, se trouve parmi les moins élevés de la région et des autres municipalités de tailles semblables ailleurs dans la province.

Consultation pré-budgétaire

Une consultation publique pré-budgétaire sera organisée au centre communautaire de Luskville situé au 2024 route 148, Pontiac. La date et l'heure vous seront communiquées sous peu.

Adoption du budget 2015

Le budget final pour 2015 sera adopté le 16 décembre 2014 à 19h30 au centre communautaire de Luskville. J'invite tous les contribuables à assister à cette réunion afin d'être mieux renseignés.

Donné à Pontiac, Québec, ce 11 novembre 2014.

Roger Larose

Maire, municipalité de Pontiac

14-11-2187

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Parole au public et questions**
- 3. Adoption de l'ordre du jour**
- 4. Adoption des procès-verbaux des séances antérieures**
 - 4.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 octobre 2014 et de la séance extraordinaire du 21 octobre 2014
- 5. Administration**
 - 5.1 Transferts budgétaires
 - 5.2 Liste des factures à payer
 - 5.3 Liste des dépenses incompressibles
 - 5.4 Liste des engagements de dépenses pour le mois de novembre
 - 5.5 Mandat pour chemin Hurdman
 - 5.6 Responsable de la signature des documents – Politique familiale
 - 5.7 Politique de rémunération des cadres
 - 5.8 Mariages ou unions civiles – Tarifs
 - 5.9 Office municipale d'habitation de Pontiac
- 6. Sécurité publique**
- 7. Travaux publics**
 - 7.1 Appel d'offres – Entretien et supervision des parcs et patinoires
 - 7.2 Plan d'action pour l'élimination des raccords inversés
 - 7.3 Appel d'offres - Études géotechniques – Chemin de la Montagne
- 8. Hygiène du milieu**
- 9. Urbanisme et zonage**
 - 9.1 Dérogation mineure – 19 avenue des Noyers – Lot 2 682 523
 - 9.2 Autorisation pour la signature des permis et fonctionnaire désigné en vertu de l'article 119, 7° de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme

- 9.3 Avis de motion – Modification au règlement administratif 176-01 pour imposer des frais pour le traitement des demandes CPTAQ
- 9.4 Avis de motion – Modification au règlement administratif 176-01 pour imposer des frais de traitements pour les demandes d'épandage et de stockage des matières résiduelles fertilisantes
- 9.5 Demande d'autorisation à la CPTAQ – Lot P21B, Rang 5, Canton d'Onslow
- 9.6 Demande d'aliénation et de lotissement à la CPTAQ – Lots 2 682 870 et 2 682 653
- 10. Loisir et culture**
- 11. Divers**
- 12. Rapports divers et correspondance**
 - 12.1 Dépôt de divers rapports municipaux
 - a) animaux
 - b) Travaux correctifs – Centre communautaire de Pontiac
- 13. Dépôt du registre de correspondance**
 - 13.1 Registre de correspondance du mois d'octobre 2014
- 14. Période de questions du public**
- 15. Levée de la séance**

Il est

Proposé par : R. Denis Dubé
 Appuyé par : Dr. Jean Amyotte

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- Retrait : Item # 5.8 Mariages ou unions civiles – Tarifs
- Ajout : Item # 12 c) Dépôt du rapport du maire sur la situation financière de la municipalité de Pontiac

Adoptée

14-11-2188

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 OCTOBRE 2014 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 OCTOBRE 2014

Il est

Proposé par : Thomas Howard
 Appuyé par : Nancy Draper-Maxsom

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 octobre 2014 et de la séance extraordinaire du 21 octobre 2014.

Adoptée

14-11-2189

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES (NOVEMBRE 2014)

Il est

Proposé par : Thomas Howard
 Appuyé par : R. Denis Dubé

ET RÉSOLU QUE la municipalité effectue les transferts budgétaires tel que reconnue à la liste jointe en annexe au montant total de **46 769,00\$**.

Adoptée

14-11-2190

LISTE DES FACTURES À PAYER

Il est

Proposé par : Dr. Jean Amyotte
 Appuyé par : R. Denis Dubé

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le paiement des factures au montant de **36 911,32\$** (voir annexe au dossier 102-102) pour la période se terminant le 31 octobre 2014 et à débiter les affectations budgétaires relatives aux dépenses mentionnées sur ladite liste.

Adoptée

14-11-2191

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES ET PRÉ-APPROUVÉES

Il est

Proposé par: R. Denis Dubé
Appuyé par: Nancy Draper-Maxsom

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve la liste des déboursés et prélèvements effectués du 1^{er} au 28 octobre 2014, le tout pour un total de **318 092,69\$** (voir annexe).

Adoptée

14-11-2192

LISTE DES ENGAGEMENTS DE DÉPENSES POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2014

Il est

Proposé par : Dr. Jean Amyotte
Appuyé par : Thomas Howard

ET RÉSOLU à l'unanimité d'engager les dépenses apparaissant à l'annexe A (voir dossier 102-102), pour un montant total de **5 470,38\$** taxes incluses.

Adoptée

14-11-2193

MANDAT POUR CHEMIN HURDMAN

CONSIDÉRANT QU'il a été démontré que le chemin Hurdman est un chemin municipal;

CONSIDÉRANT QUE des modifications du tracé du chemin en question, effectuées dans le passé, n'avaient pas été arpentées et notariées;

CONSIDÉRANT QUE l'ancien tracé apparaît toujours sur le cadastre et qu'en conséquence, les titres de propriété doivent être clarifiés;

Il est

Proposé par : Dr. Jean Amyotte
Appuyé par : Thomas Howard

ET RÉSOLU de mandater Me Sylvie Pichette, notaire, pour la préparation et la réalisation des cessions et servitudes afin de régulariser légalement la situation en ce qui a trait au chemin Hurdman.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'acquitter la facture pour les travaux effectués à ce jour pour un montant de 3 024,38\$, taxes incluses.

Adoptée

14-11-2194

RESPONSABLE DE LA SIGNATURE DES DOCUMENTS – POLITIQUE FAMILIALE

CONSIDÉRANT la demande de politique familiale déposée conjointement avec la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

Il est

Proposé par : Dr. Jean Amyotte
Appuyé par : Thomas Howard

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise M. Benedikt Kuhn, directeur général par intérim, à signer pour et au nom de la municipalité, tous les documents requis pour la demande de politique familiale déposée conjointement avec la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil nomme M. R. Denis Dubé, à titre d' élu responsable des questions familles.

Adoptée

14-11-2195

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES CADRES

CONSIDÉRANT QU' il n' y a pas de politique pour la rédaction des contrats des cadres de la municipalité de Pontiac;

CONSIDÉRANT les différences d' un contrat à l' autre;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge important d' établir une politique à cet égard;

Il est

Proposé par : Thomas Howard
Appuyé par : R. Denis Dubé

ET RÉSOLU d' accepter l' offre de service de Morneau Shepell pour l' élaboration d' une politique de rémunération des cadres de la municipalité de Pontiac, le tout pour un montant de 2 200,00\$ plus taxes.

Adoptée

14-11-2196

OFFICE MUNICIPALE HABITATION PONTIAC

Il est

Proposé par : Thomas Howard
Appuyé par : R. Denis Dubé

ET RÉSOLU de nommer M. Roger Larose, Maire, au conseil d' administration de l' Office municipale d' habitation du Pontiac.

Adoptée

14-11-2197

APPEL D' OFFRES – ENTRETIEN ET SUPERVISION DES PARCS ET PATINOIRES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité octroi annuellement des contrats pour l' entretien de la patinoire du Parc Davis et l' entretien et la supervision annuelle du parc de Luskville, y compris la patinoire;

Il est

Proposé par : Dr. Jean Amyotte
Appuyé par : Thomas Howard

ET RÉSOLU QUE la municipalité procède à un appel d' offre pour l' entretien de la patinoire du parc Davis et la supervision et l' entretien sur une base annuelle du parc de Luskville, incluant la patinoire.

Adoptée

14-11-2198

PLAN D' ACTION POUR L' ÉLIMINATION DES RACCORDEMENTS INVERSÉS

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Affaires Municipales et de l' Organisation du Territoire (MAMOT) exige un plan d' action pour l' élimination des raccordements inversés pour l' obtention d' aide financière prévue dans le cadre du programme TECQ 2009-2013;

CONSIDÉRANT QUE la présence de raccordements inversés polluent l' environnement ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est soucieuse de protéger l'environnement et la qualité de ses plans d'eau ;

Il est

Proposé par : R. Denis Dubé
Appuyé par : Nancy Draper-Maxsom

ET RÉSOLU QUE la municipalité s'engage à réaliser, au cours des prochaines années, le plan d'action ci-joint en annexe 7.2 pour l'élimination des raccordements inversés, le tout conformément aux exigences du MAMOT et en concordance avec l'échéancier proposé ci-annexé.

Adoptée

14-11-2199

APPEL D'OFFRES – ÉTUDES GÉOTECHNIQUES – CHEMIN DE LA MONTAGNE

CONSIDÉRANT QUE le chemin de la Montagne est un des chemins municipaux les plus fréquentés de la municipalité de Pontiac ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pontiac désire procéder à la réfection du chemin de la Montagne en 2015 et qu'il est primordial de connaître les conditions du sol sous-jacent ainsi que la composition de la structure de chemin existant, et ce afin de procéder à la conception la plus adéquate possible;

CONSIDÉRANT QUE le MAMOT permet d'imputer 5% du coût du règlement d'emprunt pour la réfection des études pour des fins d'études préparatoire, ces dits travaux pouvant être réalisés avant l'adoption du règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a le pouvoir de déléguer le pouvoir d'adjudication d'un tel mandat à son directeur général ;

Il est

Proposé par : Nancy Draper-Maxsom
Appuyé par : Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE la municipalité délègue au directeur général par intérim, l'autorité d'octroyer un mandat d'étude géotechnique au plus bas soumissionnaire conforme, après avoir procédé à un appel d'offres auprès d'au moins deux (2) firmes spécialisées. Le mandat ne peut excéder \$15 000,00 taxes incluses.

Adoptée

14-11-2200

DÉROGATION MINEURE – 19 AVENUE DES NOYERS – LOT 2 682 523

CONSIDÉRANT QUE le requérant a demandé une dérogation mineure pour régulariser, afin de vendre, la propriété à l'adresse 19, Avenue des Noyers de la municipalité de Pontiac ;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme visaient la régularisation des éléments qui ne pouvaient pas faire l'objet d'une dérogation mineure, notamment les bâtiments construits sans autorisations préalables de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'une entente a été signée avec le requérant afin de se conformer aux règlements d'urbanisme avant de déposer la dérogation mineure au conseil municipal pour délibération ;

CONSIDÉRANT QU'une visite sur le terrain a démontré que les travaux exigés dans l'entente ont été réalisés ;

CONSIDÉRANT l'avis public affiché le 27 octobre 2014 informant de cette assemblée publique pour accorder une dérogation mineure aux fins de régulariser l'implantation d'un garage résidentiel et de régulariser l'implantation d'un bâtiment principal ;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par :

Appuyé par :

ET RÉSOLU QUE le conseil appui la demande de dérogation mineure afin de tolérer la marge de recul avant de la maison à 4,28 m au lieu de 5 m et la marge de recul avant de l'abri d'auto à 3,49 m au lieu de 5 m.

AMENDEMENT:

DÉROGATION MINEURE – 19 AVENUE DES NOYERS – LOT 2 682 523

CONSIDÉRANT QUE le requérant a demandé une dérogation mineure pour régulariser, afin de vendre, la propriété à l'adresse 19, Avenue des Noyers de la municipalité de Pontiac ;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme visaient la régularisation des éléments qui ne pouvaient pas faire l'objet d'une dérogation mineure, notamment les bâtiments construits sans autorisations préalables de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'une entente a été signée avec le requérant afin de se conformer aux règlements d'urbanisme avant de déposer la dérogation mineure au conseil municipal pour délibération ;

CONSIDÉRANT QU'une visite sur le terrain a démontré que les travaux exigés dans l'entente ont été réalisés ;

CONSIDÉRANT l'avis public affiché le 27 octobre 2014 informant de cette assemblée publique pour accorder une dérogation mineure aux fins de régulariser l'implantation d'un garage résidentiel et de régulariser l'implantation d'un bâtiment principal ;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : Dr. Jean Amyotte
Appuyé par : Thomas Howard

ET RÉSOLU QUE le conseil accepte d'accorder la demande de dérogation mineure afin de tolérer la marge de recul avant de la maison à 4,28 m au lieu de 5 m et la marge de recul avant de l'abri d'auto à 3,49 m au lieu de 5 m.

Adoptée

14-11-2201

DÉSIGNATION DE M. JALLOUL SALAH, DIRECTEUR DU SERVICE D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE PONTIAC, RESPONSABLE À L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS.

CONSIDÉRANT QUE M. Jalloul Salah occupe, depuis le 13 octobre 2014, le poste de directeur du service de l'urbanisme et que l'approbation des permis et certificats en matière d'urbanisme est l'une des responsabilités du service;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 119, 7° de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil municipal peut, par règlement, désigner un responsable de la délivrance des permis et certificats ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 3.1 du Règlement d'administration et d'interprétation des règlements d'urbanisme (176-01) de la municipalité de Pontiac, le conseil doit, par résolution, désigner un fonctionnaire responsable de l'émission des permis et certificats ;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : R. Denis Dubé
Appuyé par : Brian Middlemiss

ET RÉSOLU que le conseil désigne M. Jalloul Salah responsable et signataire des permis et certificats au service d'urbanisme.

Adoptée

AVIS DE MOTION

Je, soussigné, **R. Denis Dubé**, conseiller du district électoral numéro 2, à la Municipalité de Pontiac, donne avis à l'effet que j'entends présenter à une prochaine session de ce conseil un règlement pour modifier le règlement administratif no. 176-01 afin d'imposer des frais pour le traitement des demande à la CPTAQ.

AVIS DE MOTION

Je, soussigné, **R. Denis Dubé**, conseiller du district électoral numéro 2, à la Municipalité de Pontiac, donne avis à l'effet que j'entends présenter à une prochaine session de ce conseil un règlement pour modifier le règlement administratif no. 176-01 afin d'imposer des frais de traitements pour les demandes d'épandage et de stockage des matières résiduelles fertilisantes.

14-11-2202

DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) AFIN DE PERMETTRE UNE UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE SOIT POUR LA CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE – LOT P21B, RANG 5, CANTON D'ONSLow

CONSIDÉRANT QUE la demande déposée vise à permettre une utilisation à une fin autre que l'agriculture soit pour la construction éventuelle d'une résidence sur le lot P21B du Rang 5 du canton d'Onslow;

CONSIDÉRANT QUE le lot sujet de la demande est contiguë des deux côtés Est et Ouest à des lots déjà construits ;

CONSIDÉRANT QUE le terrain ne présente aucun potentiel agricole ;

CONSIDÉRANT QUE l'usage projeté ne contrevient pas au règlement de zonage de la municipalité de Pontiac 177-01 en date du 11 novembre 2014 ;

EN CONSÉQUENCE il est

Proposé par :

Appuyé par :

ET RÉSOLU que le conseil appui la demande.

AMENDEMENT:

DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) AFIN DE PERMETTRE UNE UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE SOIT POUR LA CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE – LOT P21B, RANG 5, CANTON D'ONSLow

CONSIDÉRANT QUE la demande déposée vise à permettre une utilisation à une fin autre que l'agriculture soit pour la construction éventuelle d'une résidence sur le lot P21B du Rang 5 du canton d'Onslow;

CONSIDÉRANT QUE le lot sujet de la demande est contiguë des deux côtés Est et Ouest à des lots déjà construits ;

EN CONSÉQUENCE il est

Proposé par : Inès Pontiroli

Appuyé par : R. Denis Dubé

ET RÉSOLU que le conseil appui la demande.

Adoptée

14-11-2203

DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) AFIN D'ALIÉNER DE LOTIR ET DE PERMETTRE UNE UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE LES LOTS 2 682 870 ET 2 682 653.

CONSIDÉRANT QUE la demande déposée vise à permettre lotissement et l'aliénation d'une superficie de 1841.9m² et à partir du lot 2 682 653 et le joindre au lot 2 682 870 du canton d'Eardley ;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 3 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAAQ), un lot résidentiel construit avant la date d'entrée en vigueur du décret de région agricole désignée et d'une superficie inférieure à la superficie minimale requise par les règlements municipaux, peut sans l'autorisation de la commission être aliénée jusqu'au moindre de la superficie minimale exigée ou 3000 m² ;

CONSIDÉRANT QUE la création d'un lot de 3000 m² serait non conforme au règlement de lotissement 178-01 qui exige une superficie minimale de 3700 m² et un frontage de 45m pour tout nouveau lot créé;

CONSIDÉRANT QUE l'addition de la parcelle à aliéner au lot adjacent 2 682 870 d'une superficie de 1858.1 m² rendra ce dernier conforme au règlement municipal de lotissement 178-01 ;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement recherché accommodera l'installation d'une famille habitée et formée à perpétuer les activités agricoles sur les terres avoisinantes ;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : Nancy Draper-Maxsom

Appuyé par : R. Denis Dubé

ET RÉSOLU que le conseil appui la demande.

Adoptée

Le directeur général par intérim dépose les documents concernant l'estimation préliminaire des coûts des travaux correctifs, l'enquête et rapport de vétusté du centre communautaire de Pontiac, Quyon, Québec, préparé par M. Pierre Morimanno, architecte, en septembre 2014.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

- | | |
|--------------------------|--|
| Debbie Cloutier-Tremblay | <ul style="list-style-type: none">- Politique familiale- Cadres – Politique de rémunération- OMHP- Étude chemin de la Montagne- Item 5.8- Frais pour mariages ou unions civils |
| Sheila McCrindle | <ul style="list-style-type: none">- Adoption du budget 2015 – Consultation publique |
| Joan Belsher | <ul style="list-style-type: none">- Estimation des coûts – Centre communautaire de Quyon |
| Ricky Knox | <ul style="list-style-type: none">- Item 9.3 – CPTAQ- Items 9.5 et 9.6 – Adresses civiques |
| Scott McDonald | <ul style="list-style-type: none">- Cueillette des ordures – Matériaux de construction- Salaire du maire – Bénéfices, allocations |

- Permission d'avoir des poules sur un lot en zone résidentielle
- James Eggleton
 - Chemins de tolérance
 - Chemin de la Baie -Limite de vitesse
- Mo Laidlaw
 - CPTAQ - Noms des requérants
 - Remboursements – Fonds des parcs
 - Consultations publiques
 - Budget 2015
- Debbie Cloutier-Tremblay
 - Pavage du projet Lusk et chemins Braun et Pères Dominicains

14-11-2204

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est

Proposé par : Nancy Draper-Maxsom
Appuyé par : R. Denis Dubé

ET RÉSOLU de lever l'assemblée à 21h19 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL par intérim

« Je, Roger Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».